



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2019-81

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2019

# Sommaire

## **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**

76-2019-04-24-010 - Subdélégation de signature au responsable de l'UD 76 (3 pages) Page 3

76-2019-04-24-009 - Subdélégation Direccte compétences générales, ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activité (7 pages) Page 7

## **Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie**

76-2019-04-24-003 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. GHORRAF (1 page) Page 15

76-2019-04-24-002 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. GUINEL (1 page) Page 17

76-2019-04-24-004 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. RONCEREL (1 page) Page 19

76-2019-04-24-005 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation Mme MOTTIN (1 page) Page 21

76-2019-04-24-006 - Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation Mme TOULZE (1 page) Page 23

76-2019-04-24-007 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale (3 pages) Page 25

76-2019-04-24-001 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation (2 pages) Page 29

76-2019-04-24-008 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées (6 pages) Page 32

76-2019-04-24-011 - Délégation de signature en matière de gestion domaniale (3 pages) Page 39

## **Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM**

76-2019-04-23-041 - Arrêté n° 19-116 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages) Page 43

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de  
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2019-04-24-010

Subdélégation de signature au responsable de l'UD 76



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

\*\*\*

**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AU RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE-MARITIME**

-----

*Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,*

**VU** le Code du travail ;

**VU** le Code du commerce ;

**VU** le Code de la consommation ;

**VU** le Code du tourisme ;

**VU** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté interministériel du 31 mai 2017 portant nomination de Monsieur Pierre GARCIA sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 nommant M. Gaëtan RUDANT sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

DIR201904026

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/19.095 du 23 avril 2019 du préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SCAED-17-78 du préfet de l'Eure en date du 26/10 2017 publié au RAA du 26/10, portant délégation de signature en matière administrative, de métrologie et de tourisme à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-115 du 23 avril 2019 du Préfet de la Seine-Maritime portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

## **DECIDE**

**Article 1** : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Pierre GARCIA, directeur régional adjoint en charge des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-Maritime, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés :

- au Titre I – compétences d'administration générale de l'arrêté du Préfet de région n° SGAR/19.095 du 23 avril 2019 susvisé relatif à l'organisation et au fonctionnement des services, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE
- aux articles 1-a, 1-b et 1-d de l'arrêté n° 19-115 du 23 avril 2019 du Préfet de la Seine-Maritime susvisé relatifs respectivement aux domaines figurant dans l'annexe dudit arrêté, aux mémoires en défense pour les recours contentieux concernant les décisions prises par délégation dans le domaine du travail et de l'emploi et à l'attribution de subventions et aux conventions du FISAC
- à l'article 1-a de l'arrêté 17-78 du préfet de l'Eure en date du 26/10/2017 susvisé relatif au domaine de l'activité partielle figurant dans l'annexe dudit arrêté

Sont réservés à la signature du Préfet les décisions, actes et correspondances suivants :

- La résiliation des conventions de structures d'insertion par l'activité économique,
- Le retrait d'agrément de services aux personnes,
- Les notifications des subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux
- Les circulaires aux maires,
- Les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- Les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental et aux présidents des chambres consulaires,
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- Les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative.

**Article 2** : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Pierre GARCIA, directeur régional adjoint en charge des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-Maritime à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire concernant les recettes et les dépenses relevant du ressort de son unité et imputées sur les programmes suivants :

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi »
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »
- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
- le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant »
- le programme 723 - « dépenses immobilières déconcentrées »

Demeurent réservés à la signature du Préfet de région :

- Les ordres de réquisition du comptable public
- Les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GARCIA, la subdélégation qui lui est consentie, est successivement exercée en fonctions des absences ou empêchements aux agents placés sous son autorité :

- Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail,
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Pierre-François LEBOULANGER, directeur adjoint du travail,
- Madame Julia LEFUR, Attachée principale d'administration,
- Monsieur Sébastien VANROKHEGEM, directeur adjoint du travail.

**Article 4** : La décision du 5 juin 2018 du DIRECCTE de Normandie donnant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de Seine-Maritime est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 5** : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le délégataire susnommé sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur au lendemain de sa publication aux recueils des actes administratifs des préfectures de Normandie, de Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 24 avril 2019

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,  
Pour le Préfet de Seine-Maritime et par délégation,  
Pour le Préfet de l'Eure et par délégation,  
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

Gaëtan RUDANT

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de  
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2019-04-24-009

Subdélégation Direccte compétences générales,  
ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et  
d'activité



**PREFET DE LA REGION NORMANDIE**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE COMPETENCES GENERALES, D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE,  
DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET D'ACTIVITE**

*LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE*

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** le code de la consommation ;

**VU** le code du tourisme ;

**VU** le code de l'éducation notamment son article R338-8

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

**VU** le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2015-510 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

DIR201904020



**VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Johann GOURDIN, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 30 mai 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre GREVEZ, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe LAGRANGE, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 15 décembre 2016 portant nomination de Mme Christine LESTRADE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Calvados ;

**VU** l'arrêté interministériel du 31 mai 2017 nommant Monsieur Pierre GARCIA, sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 confiant à M. Gaëtan RUDANT, l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 11 février 2019 nommant Madame Véronique ALIES-GIRARDOT, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral SGAR/n°19.095 du 23 avril 2019 du Préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime publié au RAA régional du 23/04/2019 portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2017 du Préfet du Calvados publié au RAA n°14-2017-091 du 20 octobre 2017 portant délégation de signature en matière administrative à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°17-259 du préfet de la Manche en date du 24/10/2017 publié au RAA n°15 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SCAED-17-78 du préfet de l'Eure en date du 26/10/2017 portant délégation de signature en matière administrative, de métrologie et de tourisme à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral NOR 1123-2017-76 de la Préfète de l'Orne en date du 31/10/2017 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-115 du 23 avril 2019 du Préfet de la Seine-Maritime publié au RAA départemental du 23/04/2019 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, subdélégation permanente de signature est donnée à :

- Philippe LAGRANGE, Directeur régional adjoint en charge du pôle Entreprises, Emploi, Economie,
- Johann GOURDIN, Directeur régional adjoint en charge du pôle Travail,
- Jean-Pierre GREVEZ, Directeur régional adjoint en charge du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Véronique ALIES, Directrice régionale adjointe en charge de l'unité départementale de l'Eure,
- Pierre GARCIA, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de Seine-Maritime,
- Christine LESTRADE, Directrice régionale adjointe en charge de l'unité départementale du Calvados

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué ou de responsable d'unité opérationnelle pour les crédits portés par les programmes visés dans le présent arrêté à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes visés dans le présent arrêté ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE

Les agents ci-dessus mentionnés peuvent être chargés de l'intérim de la fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Catherine BELMANS, Directrice du travail, Directrice de Cabinet
- Sylvie MIGNARD, Directrice adjointe du travail en charge de la communication.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant » concernant les actes liés au service « communication »
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme susvisé pour les actions de communication ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Eric Le DIZEZ, adjoint au secrétaire général
- Riwall PROVOST, adjoint au secrétaire général

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes visés ci-après ;
  - le programme (155) « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
  - le programme (333) « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
  - le programme (723) « Dépenses immobilières déconcentrées »
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes susvisés ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Michèle AUVRAY, Directrice départementale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service adjointe au responsable de pôle C ;
- Sophie ROZENFELD, Inspectrice principale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service au pôle C ;

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le BOP régional du programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » s'agissant des actions suivantes : action 16 (Régulation concurrentielle des marchés), action 17 (Protection économique du consommateur), action 18 (Sécurité du consommateur) ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant dudit programme et actions ci-dessus mentionnées
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Jean-Baptiste GUEUSQUIN, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> – responsable du service « Economie et entreprises » ;
- Dominique LEPICARD, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de mission du service « Economie et entreprises » ;
- El Houcine OUARRAOU, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité de développement économique de Rouen ;
- Fabienne DI PALMA, attachée principale d'administration, responsable de l'unité de développement économique de Caen.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les BOP cités ci-dessous :
  - le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » : action 3 – actions en faveur des entreprises industrielles ; action 21 – développement du tourisme
  - le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 1 - Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi et Action 2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences »

- le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologique » : action 14 - Economie sociale et solidaire
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces mêmes programmes ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.
- à l'ensemble des actes liés au tourisme.

**ARTICLE 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Christine FARA, directrice du travail, adjointe au responsable du pôle 3<sup>E</sup> – responsable du service « Emploi – Formation – Insertion »
- Delphine BRILLAND, Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité « Emploi/Insertion »
- Valérie MONS, Attachée principale, responsable de l'unité « Formation - Apprentissage Développement des Compétences ».
- Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes suivants :
  - le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
  - le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » et Action 3 « Développement de l'emploi » ;
  - le programme 790 « Correction financière des disparités régionales taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage ».
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces programmes ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 7** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Christine FARA, directrice du travail, adjointe au responsable du pôle 3<sup>E</sup> – responsable du service « Emploi – Formation – Insertion »
- Samuel CHICHEPORTICHE, attaché d'administration d'Etat, responsable régionale du FSE, responsable de l'unité FSE de Rouen
- Romain LECAPLAIN, attaché d'administration d'Etat, responsable de l'unité FSE d'Hérouville Saint Clair.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme FSE « Fonds Social Européen » ;

- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes FSE ci-dessus
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation est donnée pour signer la correspondance relative à la mission d'Intelligence Économique, dans l'ordre suivant à :

- Jean-Baptiste GUEUSQUIN, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> - responsable du service économie et entreprises
- Gaël QUEVILLON ou Corinne MARBACH, attachées d'administration, en charge de l'intelligence économique

**ARTICLE 9** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation est donnée pour signer tous actes relevant des attributions de la DIRECCTE dans le domaine de la métrologie légale et notamment relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification, dans l'ordre suivant à :

- Fabrice GRINDEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service métrologie légale
- Frédéric CONDE, ingénieur de l'industrie et des mines, adjoint au chef du service métrologie légale.

**ARTICLE 10** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Sylvie MACE, Directrice adjointe du travail, adjointe au responsable du pôle Travail
- David DELASSALE, Directeur du travail, adjoint au responsable du pôle Travail

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme 111 ci-dessus ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 11** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des attributions générales au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, aux actes relevant de la compétence du service régional de contrôle de la formation professionnelle et définis notamment par le code du travail (sixième partie) et à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels

titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 12** – l'arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activités du 12 septembre 2018 est abrogé.

**ARTICLE 13** - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur après sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,  
Pour les Préfets de département du Calvados, de l'Eure,  
de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime et par délégation,  
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi

Gaëtan RUDANT

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-003

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en  
qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation - M. GHORRAF

*Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement  
devant la juridiction de l'expropriation - M. GHORRAF*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de  
politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances  
publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas  
échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation  
pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019



Fabienne DUFAY



**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**



Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-002

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en  
qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation - M. GUINEL

*Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement  
devant la juridiction de l'expropriation - M. GUINEL*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de  
politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances  
publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas  
échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation  
pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019

Fabienne DUFAY

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-004

## Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation - M. RONCEREL

*Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement  
devant la juridiction de l'expropriation - M. RONCEREL*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de  
politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François RONCEREL,  
administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du  
département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la  
fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019



Fabienne DUFAY



**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-005

## Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation Mme MOTTIN

*Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement  
devant la juridiction de l'expropriation Mme MOTTIN*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019

  
Fabienne DUFAY

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-006

Arrêté portant délégation de signature au suppléant en  
qualité de Commissaire du gouvernement devant la  
juridiction de l'expropriation Mme TOULZE

*Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du gouvernement  
devant la juridiction de l'expropriation Mme TOULZE*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature au suppléant en qualité de Commissaire du  
gouvernement devant la juridiction de l'expropriation**

**La Directrice Régionale des finances publiques de Normandie et du département de la  
Seine-Maritime,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en son article R 13-7, relatif aux  
fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1212-12 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale  
des finances publiques ;

Vu l'arrêté du président de la République du 14 décembre 2009 portant création de la direction  
régionale de Haute- Normandie et du département de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des  
finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice  
régionale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de  
politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête**

**Art. 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances  
publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du gouvernement devant la juridiction de  
l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure, et, le cas  
échéant, devant la Cour d'Appel compétente, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation  
pour cause d'utilité publique.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019

  
Fabienne DUFAY

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**



# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-007

## Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale

*Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques de Normandie  
et du département de la Seine-Maritime

### **Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale**

**La directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-maritime,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

#### **Arrête :**

**Article. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à la personne dont le nom suit :

- Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle État ;

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale.

La signature des avis portant sur la valeur vénale des biens cédés par l'État ou sur les valeurs locatives de tous les biens loués par l'État, ne peut être subdéléguée.

**Article. 2.** – Délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Jean-François RONCEREL, administrateur des finances publiques adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François RONCEREL :

- Monsieur Madjid BELMOUMENE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale ;

à l'effet de signer au nom de la Directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime les avis d'évaluation domaniale pour les biens dont :

- la valeur vénale est inférieure à 1 million d'euros à l'exclusion des biens de l'État cédés;

- la valeur locative annuelle est inférieure à 100 000 € (cent mille euros) à l'exclusion des biens loués par l'État.

**Article. 3.** - Délégation de signature est donnée, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, aux personnes dont les noms suivent :

- Madame Sylvie BREHARD, Inspectrice des finances publiques ;

- Monsieur Jean-Marie DURAND, Inspecteur des finances publiques ;

- Monsieur Aziz GHORRAF, Inspecteur des finances publiques ;

- Monsieur Jérôme GUINEL, Inspecteur des finances publiques ;

- Monsieur Thierry JOLLY, Inspecteur des finances publiques ;

- Monsieur Gérard LEBLAY, Inspecteur des finances publiques ;

- Madame Isabelle MEILLERAIS, Inspectrice des finances publiques ;

- Madame Corinne MOTTIN, Inspectrice des finances publiques ;

- Madame Anne-Françoise PONS, Inspectrice des finances publiques ;

- Madame Mireille TOULZE, Inspectrice des finances publiques ;

- Monsieur Bernard TRABUCHET, Inspecteur des finances publiques.

à l'effet de signer, au nom de la Directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, les avis d'évaluation domaniale pour des biens dont :

- la valeur vénale n'excède pas 300 000 € (trois cent mille euros) à l'exclusion des biens de l'Etat ;

- les valeurs locatives annuelles n'excèdent pas 30 000 € (trente mille euros) pour les biens loués par les communes et leurs EPL.

**Article. 4.-** Délégation de signature, impactée par les critères qualitatifs définissant les dossiers à enjeux, est donnée dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté à la personne dont le nom suit :

- Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques, responsable du pôle Etat ;

Les critères sont listés de manière non exhaustive :

- toutes les cessions des biens de l'Etat ;

- les acquisitions de terrains en vue de projets structurant nationaux ou locaux (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique) ;

- les dossiers des biens qui sortent de l'ordinaire ou biens hors normes (ex : terrain de sport, friches industrielles, théâtre, maison hors norme de environ 400 m2, château) ;

- les dossiers présentant un enjeu eu égard au contexte local ou national à prendre en compte ou à la nature de l'interlocuteur ;

- les demandes d'actualisation des avis domaniaux conduisant à une révision significative de la valeur estimée précédemment admise ou faisant l'objet de contestation de l'avis domaniaux précédemment donné.


**Article. 5.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice régionale des finances publiques et par délégation ».

**Article. 6.** – Madame la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, transmise à la préfète, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 7.** - Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Il sera publié aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 8.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019



Fabienne DUFAY

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-001

## Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation

*Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de  
l'expropriation*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

### **Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant la juridiction de l'expropriation**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment dans son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département de la Seine-Maritime le régime des procédures foncières institué par les articles R. 176 à R. 184 du code du domaine de l'État, codifiés sous les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n° 19-98 du 23 avril 2019 du préfet de région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre à Madame Fabienne DUFAY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;



Vu le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Arrête :**

**Art. 1.** – Les personnes dont les noms suivent :

- Madame Sylvie BREHARD, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Jean-Marie DURAND, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Thierry JOLLY, inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques ;
- Madame Isabelle MEILLERAIS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Bernard TRABUCHET, inspecteur des finances publiques.

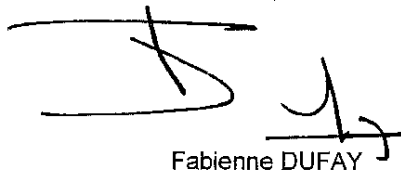
sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Seine-Maritime et du département de l'Eure en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet susvisé.

**Art. 2.** – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Art. 3.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 24 avril 2019



Fabienne DUFAY

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-008

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées

*Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées*





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées.**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des ressources humaines, de la formation professionnelle :**

Monsieur Laurent GRELAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division ;

Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de division ;

Madame Anne-Marie DIJOUX, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la Formation Professionnelle et gestion des concours ;

Madame Ludivine BOULET, inspectrice des finances publiques ;

Madame Sylvine HAMEL, inspectrice des finances publiques ;

Madame Marinette LOIACONO, inspectrice des finances publiques ;

Madame Carole FOLLIOU, contrôleur des finances publiques, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Anne-Marie DIJOUX ;

## **2. Pour la Division budget, immobilier, logistique, sécurité, prévention :**

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la division par intérim

### **- Budget :**

Monsieur Fabrice VERDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Monsieur Sylvain CAILLOT, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service

Madame Valérie QUIENNE, contrôlease des finances publiques

### **- Immobilier :**

Madame Virginie ALLARD-POESI, inspectrice des finances publiques, chargé de mission

Monsieur Arnaud PAPA VOINE, inspecteur des finances publiques, délégué départemental à la sécurité

### **- Logistique :**

Monsieur Christian LEVILLAIN, inspecteur des finances publiques, responsable du service

## **3. Pour la Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et communication :**

Monsieur Hubert PAGEOT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

### **- Contrôle de gestion :**

Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur des finances publiques

## **4. Pour la Division des particuliers, des missions foncières, FDL :**

Monsieur Nicolas CHRETIEN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Madame Véronique PHILIPPE-LESAGE, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

### **- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :**

Madame Aurélie CONAN, inspectrice des finances publiques

### **- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :**

Madame Odile MINIER, inspectrice des finances publiques

### **- Pilotage et animation de la publicité foncière :**

Monsieur Michel COUDERT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques

### **- Conseil fiscal aux collectivités locales :**

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission

## **5. Pour la Division des professionnels et du recouvrement :**

Monsieur Hervé ROUVROY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division

Madame Odile LEGRET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

Madame Véronique ARMENGAUD inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division

### **- Pilotage et animation du réseau :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

### **- Téléprocédures, recouvrement amiable des impôts professionnels :**

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

### **- Liaisons avec les organismes agréés et les experts-comptables :**

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques  
Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques  
Madame Séverine NELLO, inspectrice des finances publiques  
Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques  
Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques  
Madame Françoise DANTREUILLE, contrôleur des finances publiques  
Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques  
Monsieur Laurent THIERRY, contrôleur des finances publiques

**6. Pour la Division des affaires juridiques et du contentieux :**

Monsieur Michel TASSILLY, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

- Contentieux et législation

Madame Armelle CANU, inspectrice des finances publiques  
Madame Magali CASTELLIER, inspectrice des finances publiques  
Madame Corinne CHIPON, inspectrice des finances publiques  
Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Frédéric LAMBERT, inspecteur des finances publiques  
Madame Christelle LANNEL, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Antoine LECLERC, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques  
Madame Caroline ROMON, inspectrice des finances publiques  
Monsieur Philippe BOULAY, contrôleur des finances publiques  
Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques  
Madame Laure WILLERVAL, contrôlease des finances publiques

**7. Pour la Division du contrôle fiscal :**

Madame Isabelle BRODIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division  
Monsieur Jean Yves BOTTE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division

**8. Pour la Division secteur public local :**

Monsieur Philippe QUINIOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Pilotage, conseil et animation du SPL :

Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe au responsable de la division,

- Qualité comptable des comptes locaux :

Madame Angie BOURMICH, inspectrice des finances publiques, responsable du pôle gestion et qualité comptable

**9. Pour la Division action et expertise économique :**

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Mission expertise économique et financière :

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint  
Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques  
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques  
Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques  
Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- CCSF Méthode, accueil et qualité :

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques  
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques  
Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques  
Madame Nathalie LENOVEL, contrôlease principale des finances publiques

Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :

Madame Nathalie LENOUVEL, contrôlease principale des finances publiques

Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- CODEFI :

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

- Tutelle Chambres Consulaires :

Monsieur Valéry FOSSARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques

Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice des finances publiques

## **10. Pour la Division comptabilité, recettes non fiscales et services financiers :**

Madame Julia BUSSON, inspectrice principale des finances publiques, responsable de division

Madame Régine ARDANUY-MOLENS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, adjointe au responsable de la division

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Julia BUSSON et de Madame Régine ARDANUY-MOLENS :

Monsieur Benoît MOREAU, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

- Comptabilité de l'Etat :

Monsieur Benoît MOREAU, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques

Monsieur Thierry MALBRANQUE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques

Mme Carole HAEFFLINGER, contrôlease des finances publiques, dans le cadre du contrôle interne et comptable assigné au service

- Comptabilité du recouvrement :

Monsieur Bernard COQUIL, inspecteur des finances publiques

Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Madame Brigitte MARTIN, contrôlease des finances publiques

- Dépôts de fonds au Trésor :

Madame Delphine DEROUCK, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvie LEMATTRE, contrôlease des finances publiques, adjointe

Madame Maryvonne BELLET, agent d'administration principal des finances publiques

- Recettes non fiscales – Produits divers :

Monsieur Julien MACRON, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Madame Annick DELATRE, contrôlease des finances publiques, adjointe

Madame Florence DOMINGUEZ, contrôlease des finances publiques

## **11. Pour la Division de la dépense :**

Madame Laurence MOREAU, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division

### - Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, superviseur et responsable du service

Madame Géraldine JAHYNY, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Madame Véronique CALLEWAERT, contrôlease principale des finances publiques, adjointe

Madame Martine CROCHEMORE, contrôlease principale des finances publiques, adjointe

### - Service liaison rémunérations :

Madame Gaëlle BOSSENEC, inspectrice des finances publiques, responsable du service

Monsieur Sylvain LEBRUN, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

Monsieur Daniel AUVRAY, contrôleur principal des finances publiques, adjoint

### - Autorité de certification des fonds structurels européens :

Monsieur Joël LEMESLE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission

Madame Delphine MOREL, contrôlease des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de M. LEMESLE

Madame Nadine TAZARTES, contrôlease des finances publiques, pour élaborer et transmettre les comptes annuels et les appels de fonds visés à la Commission européenne en cas d'empêchement de M. LEMESLE

## **12. Pour le CSBO :**

Madame Thérèse PLAZANET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du CSBO

Monsieur Jérémie LE ROUX, inspecteur des finances publiques, adjoint CSBO

Madame Christelle PELLERIN, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO

Madame Valérie FONTAINE, contrôlease des finances publiques

Madame Anne-Sophie HUBERT-COUSIN, contrôlease des finances publiques

Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques

Madame Florence MANDEVILLE, contrôlease des finances publiques

## **13. Pour la Division domaine :**

Monsieur Jean-François RONCEREL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de division

Monsieur Madjid BELMOUMENE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

### - Gestion :

Madame Geneviève DEPRET, inspectrice des finances publiques

Madame Anne DOUGUET, inspectrice des finances publiques

Madame Muriel ESLINE, inspectrice des finances publiques

Madame Sylvie MALLET, inspectrice des finances publiques

Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques

Madame Esther POLENNE-SERET, inspectrice des finances publiques

Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

Monsieur Allan TRANCHANT, inspecteur des finances publiques

Madame Chantal THIBOUT D'ANESY, contrôleur des finances publiques

### - Pôle d'évaluation domaniale :

Madame Sylvie BREHARD, inspectrice des finances publiques

Monsieur Jean-Marie DURAND, inspecteur des finances publiques

Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques

Monsieur Jérôme GUINEL, inspecteur des finances publiques

Monsieur Thierry JOLLY, inspecteur des finances publiques

Monsieur Gérard LEBLAY, inspecteur des finances publiques

Madame Isabelle MEILLERAI, inspectrice des finances publiques

Madame Corinne MOTTIN, inspectrice des finances publiques

Madame Anne-Françoise PONS, inspectrice des finances publiques

Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques

Monsieur Bernard TRABUCHET, inspecteur des finances publiques

#### **14. Pour la mission départementale risques et audit :**

Monsieur Mickaël LE BOUR, administrateur des finances publiques, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »

##### Risques et cellule qualité comptable :

Madame Carole ALARD-ARENT, inspectrice des finances publiques

Madame Raphaëlle GREBOVAL, inspectrice des finances publiques

##### Audit :

Monsieur Emmanuel FRELAUT, inspecteur principal des finances publiques

Madame Delphine RENARD, inspectrice principale des finances publiques

Madame Ann WATRIN, inspectrice principale des finances publiques

Monsieur David SOLER, inspecteur principal des finances publiques

Monsieur Jérôme GUILLLOTIN, inspecteur principal des finances publiques

Madame Virginie FERNANDEZ, inspectrice principale des finances publiques

Madame Émilie HIERSO, inspectrice principale des finances publiques

Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques

Madame Yvette PETIOT, inspectrice principale des finances publiques,

#### **15. Pour la mission conseil aux décideurs :**

Monsieur Mickaël LE BOUR, administrateur des finances publiques, responsable de la mission conseil aux décideurs publics

#### **16. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :**

Monsieur Jean-Loup MERLOT, Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts responsable régional de la mission politique immobilière de l'Etat

Monsieur Jean-Noël COSTERG, administrateur des finances publiques, adjoint au RRPIE

Madame Pauline SANDLER, inspectrice des finances publiques

Madame Rose-Anne BEHAGUE-JOANNES, inspectrice des finances publiques

Monsieur Faouzi BEN SETHOUM, ingénieur des travaux publics de l'Etat

#### **17. Pour la recette des finances du Havre :**

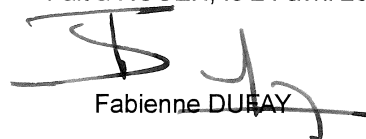
Monsieur Christophe BERTHELIN, administrateur des finances publiques en charge de la Recette des Finances du Havre, pour exercer en mon nom et sous ma responsabilité, dans la limite du ressort de son arrondissement financier, les attributions qui sont les miennes.

En cas d'empêchement de Monsieur BERTHELIN, Madame Pascale DECHAMPS, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques reçoit délégation uniquement pour les missions relatives à la gestion du site immobilier du Havre.

**Article 2 :** La présente décision de délégations prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, sera publiée aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article 3 :** La précédente décision de délégations accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 24 avril 2019



Fabienne DUFAY

# Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2019-04-24-011

## Délégation de signature en matière de gestion domaniale

*Délégation de signature en matière de gestion domaniale*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

21 Quai Jean Moulin  
76037 ROUEN Cedex

Madame Fabienne DUFAY  
Directrice régionale des finances publiques  
de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion domaniale**

**Le Préfet de la région Normandie et du département de la Seine-maritime ;**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques modifié par le décret 2014-808 du 16 juin 2014 et par le décret 2014-930 du 19 août 2014 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 et le décret n°2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 et le décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine Maritime ;

Vu l'arrêté n° 19-98 du 23 avril 2019 du préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime, accordant délégation de signature à Madame Fabienne DUFAY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en matière de domaine, pouvoir adjudicateur et cadastre ;





## Arrête :

**Article. 1<sup>er</sup>.** – La délégation de signature qui est conférée à Madame Fabienne DUFAY, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 19-98 du 23 avril 2019, en matière de gestion domaniale, pourra aussi être exercée par :

- Monsieur Christophe BERTHELIN, Administrateur des finances publiques, responsable du pôle Etat ;
- Monsieur Jean-François RONCEREL, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion Domaniale ;
- Monsieur Madjid BELMOUMENE, Inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division Gestion Domaniale, en cas d'indisponibilité de Monsieur Christophe BERTHELIN ou Monsieur Jean-François RONCEREL ;

**Article. 2** . - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe BERTHELIN, Monsieur Jean-François RONCEREL ou Monsieur Madjid BELMOUMENE la même délégation sera exercée par :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Antoine STRASSER, Inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques ;
- Madame Chantal THIBOUT D'ANESY, Contrôleur des finances publiques ;

dans la limite des plafonds de :

- 180 000 € pour la signature des actes de transfert de propriété (cession – acquisition – échange – legs – etc...),
- 24 000 € annuel pour les autres actes (baux, concessions, conventions diverses, etc ...).

Pour :

1. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de réalisation des biens domaniaux à l'exclusion des actes visés par les articles L3212-2 et R 3212-1 ;
2. passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
3. autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État ;
4. toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur ;
5. attribution des concessions de logement et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
6. instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportant à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux, dans les limites autorisées par l'arrêté préfectoral ;
7. dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles

4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;

8. dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.

**Article. 3.** – En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 6 de l'article 2 du présent arrêté, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est donnée à :

- Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Muriel ESLINE, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Dominique PALAY, Inspectrice des finances publiques ;
- Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Antoine STRASSER, Inspecteur des finances publiques ;
- Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques ;
- Madame Chantal THIBOUT D'ANESY, Contrôleur des finances publiques ;

**Article.4.** - Délégation spéciale de signature est donnée, outre les personnes désignées à l'article 1, en remplacement les personnes désignées à l'article 2.  
A l'effet de me suppléer aux fins de délivrer quittance du paiement des cessions des biens de l'État devant notaire.

**Article. 5.** – Le délégataire fera précéder sa signature de la mention :

POUR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME  
ET PAR SUBDELEGATION  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

**Article. 6.** – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime et sera affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

**Article. 7.** - Le précédent arrêté accordé est annulé à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 24 avril 2019

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par  
délégation

La Directrice régionale des finances publiques et  
du département de la Seine-Maritime

  
Fabienne DUFAY

Préfecture de la Seine-Maritime - DRHM

76-2019-04-23-041

Arrêté n° 19-116 portant délégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire

*Arrêté n° 19-116 signature en matière d'ordonnancement secondaire + annexes*



**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES  
MOYENS

Bureau des finances et de la plateforme Chorus

**Arrêté n° 19-116**  
**Portant délégation de signature en**  
**matière d'ordonnancement secondaire**

**Le préfet de la région Normandie,**  
**préfet de la Seine-Maritime,**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif aux contrats de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret en date du 3 décembre 2015 nommant M. Yvan Cordier, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-85 du 23 avril 2019 donnant délégation de signature à M. Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 03 avril 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue entre la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de l'Eure le 10 septembre 2012 ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 23 décembre 2016 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de la Manche,

- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 20 février 2017 entre le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime
- Vu les conventions portant délégation de gestion conclues le 3 juillet 2017 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et les préfectures de l'Orne et du Calvados
- Vu le contrat de service en date du 22 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP/Préfectures ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M Jean-François COURTOIS, directeur des ressources humaines et des moyens, en vue d'exercer les attributions dévolues au préfet du département de la Seine-Maritime dans le cadre de ses fonctions d'ordonnateur secondaire ( dépenses, recettes et recettes pour comptes de tiers)

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à Mme Aude MARTIN attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, responsable du centre de services partagés régional Chorus, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département de la Seine-Maritime et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTIN, délégation est également donnée à

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Barbara LECOQ, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.

- Mme Noémie LE BRETON, secrétaire administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €
- Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €

**Article 3** - Délégation de signature est également donnée à Mme Aude MARTIN, attachée principale, cheffe du bureau des finances et de la plateforme Chorus, pour procéder au visa en qualité d'ordonnateur secondaire des opérations assurées par le régisseur d'avances et de recettes,

**Article 4** - Délégation est donnée aux directeurs de Préfecture ou à leurs collaborateurs ci-dessous mentionnés pour engager les dépenses dans la limite du seuil des marchés publics et effectuer en tant que de besoin les ordres à payer à l'attention du service facturier pour les crédits relatifs aux budgets opérationnels de programme relevant de leurs domaines de compétences, hors BOP 307 « administration territoriale » à :

- M Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dominique NGUYEN THANH, attachée principale
- Mme Camille DE WITASSE-THEZY, directrice du SIRACED PC, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Laurent MABIRE, attaché principal
- M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte TRANCHARD, attachée principale.
- M. Patrick ELDIN, directeur des migrations et de l'intégration

**Article 5** - Délégation est également donnée, dans les limites de leur domaine de compétences pour effectuer l'ordre de payer à l'attention du service facturier à

- M Reunan LE MAGADOU, attaché principal, pour les dépenses du BOP 307 relatives aux frais médicaux liés aux accidents de services (T2 HPSOP) ainsi qu'aux visites d'embauches et de titularisations (T3) ainsi que pour toutes les dépenses d'action sociale (BOP 216 et 307),
- M, Mustapha HILLALI attaché, pour les dépenses d'action sociale et les frais médicaux imputés sur les BOP 307 et 216;
- Mme Charlotte FONTAINE, attachée, pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents lors des sessions de formation, les gratifications stagiaires et services civiques. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à Monsieur Reunan LE MAGADOU, attaché principal ou à Mme Céline GARNIER, secrétaire administrative
- Mme Isabelle GUICHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les dépenses émergeant sur le BOP 307 et 333 dans le cadre de son rôle de correspondant départemental chorus communication, en dehors des dépenses relatives à la formation, au recrutement et à l'action sociale,
- M. Eric ARRIVE pour les dépenses imputées sur le centre financier 0232-CPVO-DP76

**Article 6** : Délégation de signature est donnée à l'ensemble des gestionnaires de la plateforme Chorus dont la liste figure en annexe 1 aux fins de certifier le service fait dans

l'outil Chorus.

**Article 7** : Délégation de signature est également donnée aux porteurs de carte achat dont les noms figurent en annexe 2 pour régler les dépenses par carte dans la limite des plafonds attribués

**Article 8** : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 3 pour procéder aux opérations d'ordonnancement dans l'outil Chorus DT

**Article 9** : Sont exclus de la présente délégation

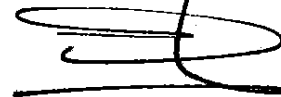
- tout acte relevant de la procédure de passation des marchés publics
- les arrêtés portant attribution de subvention
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre
- les conventions avec les collectivités territoriales ou celles conclues avec d'autres partenaires de l'Etat
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation)

**Article 10** - L'arrêté préfectoral n° 19-75 du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

**Article 11**- Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

*Fait à Rouen, le 23 avril 2019*

**Le Préfet**



Pierre-André DURAND

**Voies et délais de recours** - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

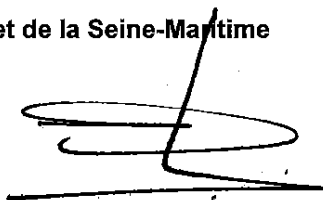
## Annexe 1

### LISTE DES PERSONNES DE LA PLATEFORME CHORUS HABILITEES A CERTIFIER LE SERVICE FAIT DANS L'OUTIL

- Mme Aude MARTIN, valideur d'engagements juridiques et de demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Séverine BIARD, Valideur adjoint d'engagements juridiques et demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Karine MARIETTE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Carole BUISINE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Barbara LECOQ, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Noémie LE BRETON, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Anne CAILLOT, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Marie-France FAUVEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Angela GOMES DE CARVALHO, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Doris PLANCHE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Sarah LECONTE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Kathy LEPETIT, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Christelle CERIL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Claire BEAUFILS, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Mélanie KEREDEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Jocelyne LEFEBVRE, gestionnaire chargée des prestations comptables

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 19. 116

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND



Annexe 2

LISTE DES PORTEURS DE CARTES ACHAT HABILITÉS A EFFECTUER DES ACHATS  
DE NIVEAU 1 OU DE NIVEAU 3

Nom et prénom du porteur	Ville	Plafond périodique global	Montant TTC max par transaction CB	Achats d'urgence et de proximité Niveau 1	Achats sur marchés Niveau 3
BAILLIEUL FREDERIC	DIEPPE CEDEX	6000	2000	Oui	Oui
DE WITASSE THEZY CAMILLE	ROUEN CEDEX	1000	1000	Oui	Non
DENOYERS KARL	LE HAVRE CEDEX	8500	2000	Oui	Non
DEVRAIGNE PATRICE	DIEPPE CEDEX	4500	2000	Oui	Non
DEZOIDE NICOLE	DIEPPE CEDEX	4900	2000	Oui	Non
GOUTEUX JEAN-LUC	DIEPPE CEDEX	4500	2000	Oui	Non
GUICHET ISABELLE	ROUEN CEDEX	78500	2000	Oui	Oui
HUMBERT PASCAL	ROUEN CEDEX	32000	2000	Oui	Non
LEMAIRE VALERIE	ROUEN CEDEX	8500	2000	Oui	Oui
MERCEREAU THIERRY	ROUEN CEDEX	32000	2000	Oui	Non

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 19-116

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

**LISTE DES PERSONNES HABILITEES A PROCEDER AUX OPERATIONS  
D'ORDONNANCEMENT SOUS CHORUS DT**

**VALIDATION DES BONS DE TRANSPORTS, COMMANDE PRESTATAIRES ET ETATS  
DE FRAIS DES AGENTS**

**Délégation régionale à la formation**

Aurélié HIRON  
Véronique DUMONTIER  
Anais CONFOURIER  
Céline GARNIER  
Charlotte FONTAINE  
Reunan LE MAGADOU

**Bureau de la logistique et du patrimoine**

JOSSE Christelle  
PIOTRE Cécile  
GUICHET Isabelle  
GACEMI Abdelkader  
JANDACKA Chantal  
FERRET Frédérique  
VALLE Pascale  
SAINT-MARTIN Marie-Noëlle

**Sous-préfecture de Dieppe**

BAILLEUIL Frédéric  
TESSIER Martine

**Sous-préfecture du Havre**

LEROY Bertrand  
BARRIAUX Christine

**VALIDATION DES RELEVES DE PRESTATIONS**

**Bureau des finances et de la plateforme Chorus**

Carole BUISINE  
Séverine BIARD  
Karine MARIETTE  
Barbara LECOQ  
Aude MARTIN

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 19-116

Le préfet de la Seine-Maritime

  
Pierre-André DURAND